AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI

Index AI : POL 32/009/2004

DOCUMENT PUBLIC

Londres, décembre 2004

CARTE POSTALE EDH n°2

Envoie cette carte postale à ton gouvernement pour lui demander de faire de l'éducation aux droits humains une matière prioritaire dans ton école d'ici à janvier 2006.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'aimerais connaître les droits humains.

Mon école peut me les enseigner. Il faudrait aussi que l'éducation aux droits humains devienne une partie importante de la vie scolaire d'ici à janvier 2006. Pour tout cela, je compte sur votre aide et sur celle du gouvernement.

Le droit international* dit que mon gouvernement doit veiller à m'enseigner les droits humains sur une base régulière, pour que je puisse défendre mes droits, ceux de ma famille, de mes amis et d'autres personnes.

NOM

ÂGE

ÉCOLE

Connaître mes droits, c'est mon droit !

[Illustration : Monkeybizz.biz © *AI/ Monkeybizz.biz]*

Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres, WC1X 0DW, www.amnesty.org/hre

* L'éducation aux droits humains est un droit inscrit dans de nombreux traités internationaux, et notamment dans la Convention relative aux droits de l'enfant (article 29).

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre UN DECADE FOR THE HRE POST CARD 2.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – décembre 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : http://www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :